

AFP (19/05/10)

Halles: poursuite illégale de la destruction du jardin

PARIS - Le maire UMP du 1er arrondissement de Paris Jean-François Legaret a dénoncé mercredi une poursuite illégale des travaux de démolition du jardin des Halles, demandant à la préfecture de faire respecter, au besoin par "la force publique", la suspension ordonnée par la justice.

"J'ai pu constater personnellement, lundi matin 17 mai 2010, que le chantier était toujours en activité malgré cette décision de justice" datée du 12 mai, écrit M. Legaret dans un courrier adressé mercredi au préfet de Paris, dont l'AFP a eu copie.

"Je vous demande, en application de cette ordonnance, de veiller à la bonne application de cette décision de justice, au besoin en apportant le concours de la force publique", ajoute-t-il.

Mardi, M. Legaret avait écrit au maire PS de Paris à Bertrand Delanoë pour lui demander "de procéder à l'enlèvement des barrières" protégeant la zone du chantier, puisque celui-ci était légalement interrompu.

"J'ai pu constater que la fermeture d'une surface correspondant à près de la moitié du jardin existant entraînait une saturation importante des espaces disponibles et que s'agissant des enfants, la seule aire accessible dite +des rhinocéros+ présentait un état d'engorgement et d'insalubrité totalement indignes", dénonçait-il.

Selon l'association Accomplir, auteur du recours ayant entraîné la suspension de la démolition du Jardin, une partie des barrières, encore en place mercredi soir, avaient été enlevées jeudi matin.

Son animatrice, Elisabeth Bourguinat, a indiqué à l'AFP avoir constaté sur place que l'allée bloquée menant à la Bourse du Commerce avait été rouverte, ainsi les deux aires de jeux pour enfants qui avaient été fermées.

La justice administrative a annulé le 12 mai le permis de démolir du jardin des Halles, préalable au chantier monumental qui doit remodeler ce quartier au coeur de Paris.

(©AFP / 19 mai 2010 13h08)